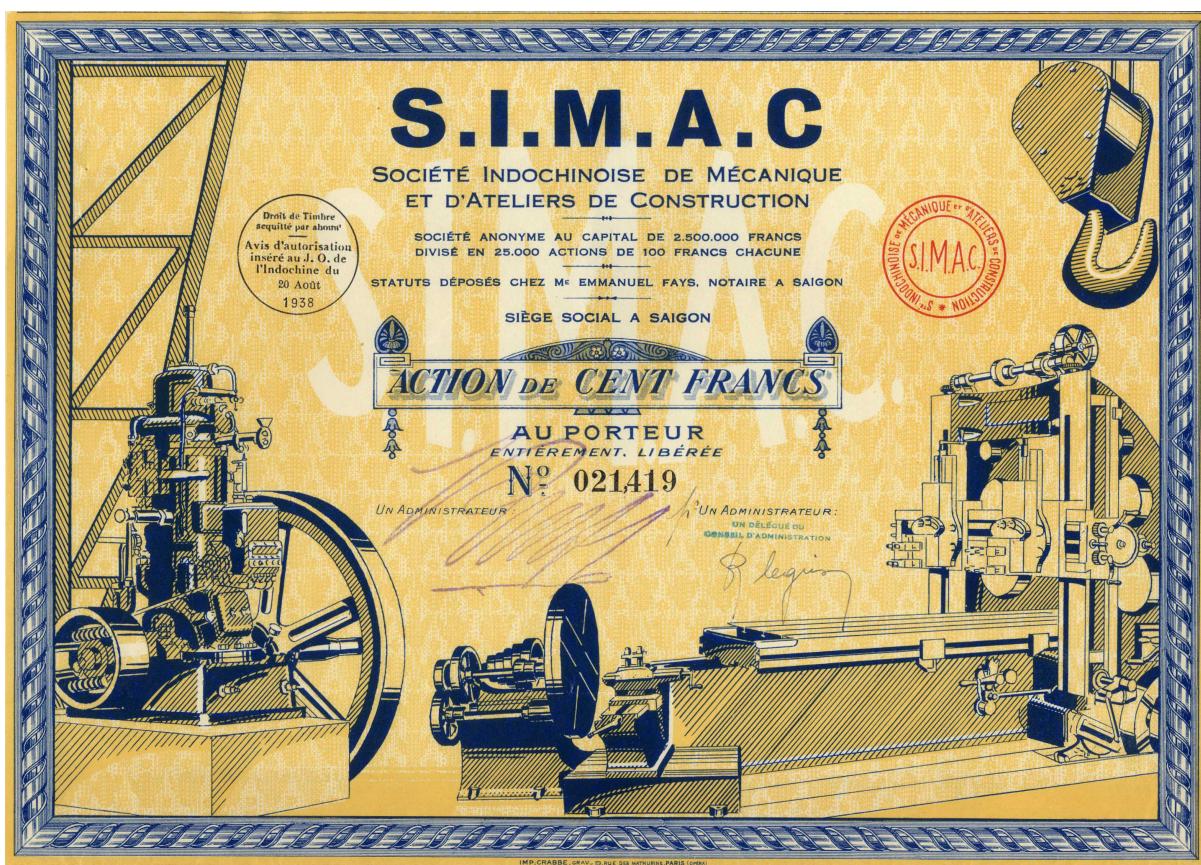


Publié le 10 mai 2014.
Dernière modification : 11 novembre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION (SIMAC), Giadinh (1938-1948)

1938 : filialisation des ateliers de la [Compagnie saïgonnaise de navigation et de transports](#) (groupe Messageries fluviales de Cochinchine).



Coll. Serge Volper

S. I. M. A. C

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION

Société anonyme au capital social de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Emmanuel Fays, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 20 août 1938

Siège social à Saïgon

ACTION DE CENT FRANCS
AU PORTEUR
entièrement libérée
Un administrateur : Rueff
Un administrateur
Un délégué du conseil d'administration : R. Legris ?
Imp. Crabbe, grav., 23, rue des Mathurins, Paris

Étude de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, 97, rue Pellerin
Société Indochinoise de Mécanique et d'Ateliers de Construction
(S. I. M. A. C.)

Société anonyme au capital de 2.500.000 francs.

Siège social à Saïgon, 5, quai Le-Myre-de-Vilers
CONSTITUTION

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 juillet 1938)

Suivant acte sous seings privés en date à Saïgon, du neuf juin mil neuf cent trente huit, dont l'un des originaux a été annexé à la minute de la déclaration notariée ci-après énoncée, M. Alexandre Léon KARCHER¹, ingénieur, demeurant à Saïgon, quai Le-Myre-de-Vilers, numéro 5, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE PREMIER

Formation de la société — Objet — Dénomination — Siège — Durée
Article premier

Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite. Cette société sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Article 2

Cette société a pour objet, en Indochine et en tous autres pays :
La fabrication, le montage, l'installation et le commerce de toutes constructions métalliques, travaux de chaudronnerie et constructions mécaniques ;

La construction et la réparation des bateaux ;
La vente et la réparation de voitures automobiles ;
La construction, la location et l'acquisition de tous immeubles et de toutes usines ou ateliers. ;
L'obtention, la cession, l'acquisition de tous brevets et licences ;

.....

TITRE II

Apports

¹ Léon Karcher (Souk-Arhas, 1885-Neuilly, 1957) : officier d'artillerie, ingénieur, marié en 1920, au Cap-Saint-Jacques, à Magdeleine Laurentie, fille de Pierre Laurentie (pilote de la rivière de Saïgon, administrateur des Plantations de Baria et de la Société agricole de Suzannah, puis, après absorption, de la Société indochinoise de plantations d'hévéas). Léon Karcher fit carrière aux Messageries fluviales et dirigea plusieurs de leurs filiales. Chevalier (1919), puis officier (1937) de la Légion d'honneur.

Article 6

Aux présentes est à l'instant intervenu :

Monsieur Georges PICARD², ingénieur, demeurant à Saïgon, 5, quai Le-Myre-de-Vilers,

Agissant au nom et comme mandataire de :

1; Monsieur Fernand BERNARD, colonel d'artillerie en retraite, demeurant à Paris, 7, rue Quentin-Bauchart ;

2) Et Monsieur Gaston RUEFF³, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, 7, rue Quentin-Bauchart ;

En vertu des pouvoirs qu'ils lui ont conférés suivant acte reçu par M^e Louis Marie Paul FERRAND, notaire à Paris, le dix neuf mai mil neuf cent trente huit, dont le brevet original demeurera annexé à celui des originaux des présentes qui sera produit à l'appui de la déclaration de souscription et de versement des actions de numéraire dont il sera ci-après question.

Dans laquelle procuration Messieurs BERNARD et RUEFF ont agi en qualité de liquidateurs de la COMPAGNIE SAÏGONNAISE DE NAVIGATION ET DE TRANSPORT, société anonyme au capital de un million cinq cent mille piastres, dont le siège social est à Saïgon, quai Le-Myre-de-Vilers, numéro 5, en liquidation, suivant délibération des actionnaires de ladite société en date du dix huit mars mil neuf cent trente huit, dont une copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, le premier avril mil neuf cent trente huit.

Laquelle dissolution a été publiée conformément à la loi, ainsi que le constatent différentes pièces déposées au rang des minutes dudit M^e Emmanuel FAYS, le trois mai mil neuf cent trente huit.

Lequel, ès nom et qualité, en obligeant la COMPAGNIE SAÏGONNAISE DE NAVIGATION ET DE TRANSPORT à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues, fait apport à la présente société, des biens ci-après désignés.

Désignation

1^{nt}. — Un immeuble à usage d'ateliers de constructions mécaniques, chaudronnerie, forge et fonderie, et magasins, sis au village d'An-dong-Xa, canton d'An-Binh, province de Giadinh comprenant :

Un terrain d'une superficie de sept mille six cent cinq mètres carrés (7.605 m²) figurant au plan cadastral dudit village, deuxième feuille, sous les numéros 71, à concurrence de six mille huit cent quatre vingt dix huit mètres carrés (6.898 m²) et 72 à concurrence de sept cent sept mètres carrés (707 m²).

Ensemble :

Les bâtiments édifiés sur lesdits terrains consistant en :

1) Un bâtiment en charpente métallique avec remplissage en maçonnerie, couverture tôle ondulée, à usage d'atelier d'ajustage et de fonderie, d'une superficie de mille cent vingt mètres carrés ;

2) Un bâtiment de construction comme ci-dessus, à usage de centrale électrique de quarante huit mètres carrés ;

3) Un bâtiment construit en béton armé avec premier étage à usage de bureau du chef d'atelier et bureau de dessin, d'une surface de cinquante six mètres carrés ;

4) Un bâtiment en charpente métallique, couverture et murs recouverts de tôle ondulée, d'une surface de deux cents mètres carrés ;

² Georges Picard deviendra administrateur des Messageries fluviales de Cochinchine (maison mère de la SIMAC), des Manufactures indochinoises de cigarettes (filiale des précédentes) et des Chantiers et ateliers réunis d'Indochine (après absorption de la SIMAC).

³ Rueff (Gaston)(1901-1977) : président des Messageries fluviales de Cochinchine au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Voir [encadré](#).

5) Un bâtiment en charpente métallique avec remplissage en maçonnerie, couverture tôle ondulée à usage de magasin, d'une superficie de quatre cent vingt mètres carrés ;

6) Un bâtiment de construction comme le précédent, à usage de magasin, d'une superficie de quatre cent quinze mètres carrés ;

7) Un bâtiment de construction comme le précédent, à usage de chaudronnerie, forge et charpentage, d'une superficie de mille deux cent trente mètres carrés ;

8) Un bâtiment en bois, couverture tôle ondulée, à usage de magasin, d'une superficie de cent quatre vingt dix huit mètres carrés ;

9) Un hangar à bois, ouvert, de construction en bois, couverture tôle ondulée, d'une superficie de cinq cent quinze mètres carrés ;

10) Deux hangars sommaires ouverts, en bois, couverts en paillotes, d'une superficie totale de quatre cent quatre vingt douze mètres carrés ;

Et

Le matériel, les machines et l'outillage se trouvant dans les bâtiments et sur le terrain dont s'agit, le tout décrit dans un état qui demeurera ci-annexé après mention, et en général tout le matériel et l'outillage existant dans l'immeuble présentement apporta.

2^{nt}. — Un slip à chariot et support du chemin de roulement en bois, roulement par galets sur rails métalliques pouvant recevoir des bateaux de trente mètres de long environ ;

Un slip de même type pouvant recevoir des bateaux de vingt mètres environ ;

Un slip pour petites unités jusqu'à dix mètres environ, du type à glissement sur patins.

3^{nt}. — Trois appontements fixes en bois sur la rive gauche de la rivière de Saïgon, en face de l'immeuble sus-indiqué ;

et :

4^{nt}. —

1) Une chaloupe à vapeur dénommée « AIGRETTE » immatriculée à la Conservation des hypothèques fluviales sous le numéro 300 HF de treize mètres de longueur, et jaugeant 7 tonneaux 616, d'une puissance de 18 CV.

2) un sampan à moteur dénommé « FAUVETTE » immatriculé à la Conservation des hypothèques fluviales sous le numéro 3008 HF de huit mètres de longueur et jaugeant 3 tonneaux 248, muni d'un moteur Baudouin, d'une puissance de 10 CV ;

3) Une jonque A, immatriculée à la Conservation des hypothèques fluviales sous le numéro 3798 HF de dix neuf mètres quatre vingt quinze centimètres de longueur et jaugeant 50 tonneaux 735 ;

4) Une jonque numéro 4, immatriculée à la Conservation des hypothèques fluviales sous le numéro 2557 HF de quatorze mètres, vingt centimètres de longueur, et jaugeant 30 tonneaux 308.

Rémunération

En rémunération de cet apport, il est attribué à la Société apporteuse, en liquidation, vingt mille actions de cent francs chacune entièrement libérées de la présente société.

Les titres de ces actions ne peuvent être détachés de la souche et ne sont négociables que deux ans après la constitution de la présente société ; pendant ce temps, ils doivent, à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution. La délivrance n'en sera faite qu'après que la société aura été mise en possession de divers biens et droits apportés, francs et quittes de toutes dettes et charges.

Promesse de bail

En outre, monsieur PICARD confère à la société en formation, la faculté de prendre à bail pour une durée d'un an moyennant un loyer mensuel de 2.500 francs et sous les charges et conditions ordinaires et de droit :

1) Des bureaux situés dans la partie centrale du premier étage de l'immeuble sis à Saïgon, quai Le-Myre-de-Vilers, numéro 5, appartenant à la société apporteuse, comprenant :

Un grand bureau, un bureau situé en arrière du précédent et un autre bureau attenant ;

Le tout avec le mobilier que ces bureaux contiennent ;
et

2) Un petit magasin situé à droite de l'entrée dudit immeuble dans la cour, et l'usage de cette cour.

La SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION (S.I.M.A.C.) devra faire connaître son intention de profiter de la présente promesse de bail dans les deux mois de sa constitution définitive.

TITRE III Capital social — Actions — Versements Article 7

Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2 500.000 francs).

Il est divisé en vingt cinq mille actions de cent francs chacune.

Sur ces actions :

Vingt mille entièrement libérées ont été, sous l'article 6 ci-dessus, attribuées en rémunération des apports en nature.

Quant aux cinq mille actions de surplus, elles sont à souscrire et à libérer en numéraire.

.....

III

Des procès-verbaux déposés au rang des minutes de M^e Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, suivant acte du vingt deux juin mil neuf cent trente huit, des deux délibérations prises par les assemblées générales constitutives des actionnaires de la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION (S.I.M.A.C.), il appert notamment :

Du premier de ces procès-verbaux, en date du dix juin mil neuf cent trente huit :

2°) Que l'assemblée générale a nommé Monsieur André RICHAUD ⁴, ingénieur, demeurant à Saïgon, rue Marcel-Richard, numéro 1, commissaire, chargé de vérifier et apprécier la valeur des apports en nature faits par la COMPAGNIE SAÏGONNAISE DE NAVIGATION ET DE TRANSPORT [...], ainsi que les avantages particuliers pouvant résulter des statuts, et de faire à ce sujet un rapport à la deuxième assemblée générale constitutive.

Du deuxième procès-verbal en date du dix huit juin mil neuf cent trente huit :

1°) Que l'assemblée générale [...] a approuvé les apports en nature faits à ladite société par la COMPAGNIE SAÏGONNAISE DE NAVIGATION ET DE TRANSPORT, la rémunération de cet apport et les avantages particuliers, ainsi que le tout résulte des statuts ;

2°) Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs [...] :

a) M. Gaston RUEFF, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, rue Quentin-Bauchart, numéro 7 ;

⁴ André Richaud : patron des Éts Boy-Fermé [SIDEC](#).

b) M. Georges HOULON⁵, ingénieur, demeurant à Saïgon, rue Marcel-Richard, numéro 1 ;

c) Et Monsieur Léon KARCHER, ingénieur, demeurant à Saïgon, quai Le-Myre-de-Vilers, numéro 5 ;

Lesquels ont accepté lesdites fonctions ;

3°) Que l'assemblée a nommé comme commissaires, avec faculté d'agir conjointement ou séparément, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice social et sur la situation de la société : messieurs Édouard ORIO et Alfred JEAMBILLE, comptables, demeurant à Saïgon.

Décès
(*L'Écho annamite*, 25 octobre 1939)

M. Georges Bocker [*sic* : Becker], ingénieur des Arts de Métiers, directeur de la Société Indochinoise de Mécanique et d'Ateliers de construction.

Les obsèques de M. Becker
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 octobre 1939, p. 2)

Le décès de M. Georges Becker, ingénieur des Arts et Métiers, directeur des ateliers de la S.I.M.A.C., surprit douloureusement tous ceux qui avaient le privilège de le connaître.

Jeune encore, d'une activité débordante, doué d'une force physique peu commune, nul n'aurait pu prédire que cet homme de cœur serait emporté aussi brutalement à l'affection des siens.

Les obsèques du défunt eurent lieu hier en présence de nombreux amis et connaissances.

La levée du corps eut lieu à son domicile, 58 rue Richaud, à 16 h. 30, puis le cortège se forma aussitôt pour gagner la cathédrale.

Un détachement de tirailleurs, commandé par le sergent Commun, rendait les honneurs.

Une fois que l'absoute eut été donnée par le R. P. Soulard, le cortège se forma de nouveau pour gagner le cimetière. De très nombreux pousses chargés de couronnes précédait le corbillard.

Le deuil était conduit par M^{me} V^{ve} Becker, dont la douleur faisait peine à voir, et sa fille, M^{le} Christiane Becker.

Parmi les personnes présentes, on pouvait noter la plupart des officiers du génie, leur chef : le capitaine Maillet ainsi que MM. Etienbled, président de l'Amicale des Gadzarts, Bourguet, Bondieu, M^e Dubreuilh, le Dr Molinier, Dursal, Chalumeau⁶, des officiers de toutes les armes de la garnison, le personnel de la S. I. M. A. C., etc., etc.

Discours du capitaine Maillet

Au cimetière, une fois que dernières prières eurent été dites, le capitaine Maillet prononça une courte allocution rappelant les brillants états de services du défunt, puis continua en ces termes :

⁵ Probablement Jacques (et non Georges) Houlon : ingénieur et administrateur des Éts Boy-Fermé SIDEC.

⁶ Ingénieur E.C.P., directeur de la Compagnie française de tramways.

À peine appelé, le sergent Becker, en instance d'affectation spéciale, était mis en permission permanente pour assurer la direction des ateliers de la Société indochinoise mécanique et des ateliers de construction, où sa présence et son activité s'avéraient indispensables.

Il n'était pas présent à son unité, mais il continuait cependant à servir, en raison des commandes spéciales qu'avait reçues sa Société.

Nous savions tous combien sa charge était écrasante, combien d'heures de jour et de nuit il consacrait à son travail.

Rappelé par moi-même dernièrement pour reprendre du service effectif à la Compagnie, il me déclarait que ce rappel serait pour lui des vacances, et il fit immédiatement le nécessaire pour reprendre son dur labeur dans ses ateliers, renonçant ainsi au repos relatif qui s'offrait à lui.

De votre très court séjour parmi nous, sergent Becker, nous gardons le souvenir d'un bon camarade, digne de notre arme par ses qualités d'ardeur au travail.

Je me fais l'interprète des officiers, sous-officiers et sapeurs du génie pour exprimer à M^{me} Becker et à sa fille les plus sincères sentiments de condoléance, et pour vous adresser, sergent Becker, un dernier adieu.

Au nom des Gadzarts, dont il est le président, M. Etienbled prononça ensuite le discours que voici :

Discours de M. Etienbled

Au nom du groupe Sud-Indochine des Ingénieurs A. et M., j'ai le triste devoir d'adresser un dernier adieu à notre camarade Becker, dont la mort soudaine accable les siens de douleur profonde et plonge ses amis dans la tristesse la plus désolée.

Georges Becker, né à Marseille en juin 1899, fit ses études à l'École pratique d'Industrie de cette ville. Reçu au concours d'admission de l'Ecole nationale des A. et M. d'Aix, il en sortit en 1919 muni du brevet d'ingénieur.

Mobilisé au 2^e groupe d'aviation, il fut détaché au contrôle des fabrications de l'aéronautique et ne fut démobilisé qu'en 1921.

Il entra alors aux ateliers de la Capelette* à Marseille où il resta six ans.

Ses références lui permirent d'être engagé aux Chemins de fer de l'Indochine ; il arriva à Saïgon en novembre 1927. D'abord sous-chef au dépôt de Saïgon, il fut désigné comme chef des ateliers de Di-An en 1928. Insufflant à tous ses qualités de travail et de méthode, rompant avec les errements établis, il réorganisa entièrement ces ateliers et obtint en moins de trois ans un rendement jusque là inconnu.

Mais l'Administration bridait son énergie et pesait à son activité. Mis sur sa demande en disponibilité, il entra fin 1931 au [Chemin de fer Phnompenh-Mongkolborey](#) alors en construction. Il s'y tailla rapidement une place de choix et quand, en 1936, la ligne fut rattachée au réseau des Chemins de fer, il était chef de la traction et du mouvement, ayant, à peu près seul, organisé de toutes pièces un service des plus importants. Les circonstances économiques ne lui ayant pas permis de donner en France toute sa mesure, il revint l'an dernier à Saïgon, chargé, comme directeur, d'adapter les ateliers de la S.I.M.A C. à une destination nouvelle.

Dès le début, il fut le travailleur acharné que nous avons tous connu. Sa bonté et sa clairvoyance établirent un véritable lien entre lui et ses subordonnés. Il était de ceux qui pensent que pour se faire obéir, il faut d'abord savoir se faire aimer.

Il suppléait à tout et à tous et dans cette tâche écrasante où il était à la fois le cerveau qui conçoit, la raison qui commande et le bras qui exécute, Becker négligeait les signes précurseurs de la maladie qui devait brutalement l'emporter. Il est mort à la tâche, en soldat du travail, ayant pleinement justifié jusqu'à la dernière minute la confiance dont ses chefs l'avaient honoré.

Madame, que toutes ces amitiés rassemblées ici soient pour vous et votre fille un réconfort dans votre si grande douleur, et que le vide affreux ouvert devant vous soit un peu adouci par l'estime et l'amitié que nous lui portions tous.

Mon cher Becker, au nom de toute la grande famille des Gadz'arts, je t'adresse un dernier adieu.

Ensuite, lentement, la foule se retira non sans que chacun eut présenté ses condoléances à M^{me} et M^{lle} Becker.

À M^{me} et M^{lle} Becker, nous renouvelons nos condoléances attristées.

(*L'Écho annamite*, 1^{er} avril 1940)

Un navire des Messageries maritimes emportera en France les restes mortels de MM. Rosel et Becker, qui seront enterrés dans leur pays natal.

Association mutuelle des employés de commerce et d'industrie
de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1942)

Veyssier Antoine, 2^e vice-président (à l'unanimité).

Publicité

(*Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE & D'ATELIERS DE CONSTRUCTION



Anciennement Ateliers des MESSAGERIES FLUVIALES DE COCHINCHINE
5, Quai le Myre de Vilars - SAIGON - (Téléphone 20.055)

*Exécution de tous Travaux de construction
mécanique et de Matériel pour Plantations*

HANGARS MÉTALLIQUES
BACS DE COAGULATION
WAGONNETS POUR FUMOIRS
CITERNES À LATEX
MOULES D'EMBALLAGE
ROBINETTERIE ALUMINIUM
INSTALLATIONS DE FORCE MOTRICE

INSTALLATION DE GAZOGÈNES

DEVIS SUR DEMANDE



Tracteur LATIL équipé en GAZOGÈNE pour les B.G.I. Saigon

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Veyssier, Antoine, Sté indochinoise de mécanique et d'ateliers de constructions,
Mme Veyssier et 1 enfant, 90, rue de Verdun.

La Société Indochinoise de Mécanique et d'Ateliers de Constructions
à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1943)

Ces ateliers procèdent principalement à des réparations mécaniques. On y construit des gazogènes (marque Universel), des bacs à latex ; on y répare des bateaux, des appareils à vapeur ; on y fabrique en outre de nombreux produits pour l'Armée et la Marine.

Ces ateliers occupent 400 ouvriers indochinois et 7 Européens.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE
ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION

Société anonyme au capital social de 1.440.000 piastres indochinoises.
divisé en 144.000 actions de 10 piastres chacune

Statuts déposés au rang des minutes de M^e Fays, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au
Journal officiel de la Fédération indochinoise
du 24 octobre 1946

Siège social à Saïgon

ACTION DE 10 PIASTRES AU PORTEUR
entièlement libérée

Le président du conseil d'administration : Léon Karcher
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie des papiers de valeurs (Bernard frères, Paris)

Publicité
(*Le Journal de Saïgon*, 8 mars 1947)

S. I. M. A. C.

Société Indochinoise de Mécanique et d'Ateliers de Construction

5, Quai le Myre de Vilars - Saïgon
Téléphone 20.053

AIR CONDITIONNÉ

Installations domestiques et industrielles
Hôpitaux — Salles d'opération — Villas — Appartements — Restaurants
Magasins — Salles de spectacles — Bureaux etc...

RÉFRIGÉRATEURS DOMESTIQUES « PHILCO »

Appareils de qualité — Élégants — Silencieux
Volume utilisable allant de 0 m³ 114 à 0 m³ 255

FROID INDUSTRIEL :

Vitrines réfrigérées pour Commerçants
Chambres froides (Bouchers — Commerçants etc...)
Installations de production de glace
Conсерves de légumes — viandes — aliments divers
Installations à bord des navires — etc...
Appareils à l'Ammoniaque — au Fréon — au Chlorure de méthyle
Installations avec bac à saumure.

S.I.M.A.C. représentant en Indochine des deux importantes Sociétés Américaines :

► **WORTHINGTON PUMP AND MACHINERY CORPORATION**
HARRISON-NEW JERSEY

► **PHILCO CORPORATION-PHILADELPHIA-PENNSYLVANIA**
sera heureux d'étudier vos demandes d'après les dernières méthodes employées aux U.S.A. pour tout ce qui concerne les installations de

**FROID INDUSTRIEL &
AIR CONDITIONNÉ**

S. I. M.A. C.
Société indochinoise de mécanique et d'ateliers de construction
5, quai Le-Myre-de-Vilars, Saïgon
Téléphone 20.053

AIR CONDITIONNÉ

Installations domestiques et industrielles
Hôpitaux — Salles d'opération — Villas — Appartements — Restaurants
Magasins -

RÉFRIGÉRATEURS DOMESTIQUES « PHILCO »
Appareils de qualité — Élégants — Silencieux
Volume utilisable allant de 0 m³. 114 à 0 m³.255

FROID INDUSTRIEL

Vitrines réfrigérées pour commerçants
Chambres froides (bouchers, commerçants, etc.)
Installations de production de glace

Conserves de légumes — viandes — aliments divers
Installations à bord des navires, etc.
Appareils à l'ammoniaque, au fréon, au chlorure de méthyle
Installations avec bac à saumure.
S.I.M.A. C. représentant en Indochine des deux importantes sociétés américaines :
> WORTHINGTON PUMP AND MACHINERT CORPORATION
HARRISON-NEW JERSEY
> PHILCO CORPORATION-PHILADELPHIA-PENNSYLVANIA
sera heureux d'étudier vos demandes d'après les dernières méthodes employées aux
U.S.A. pour tout ce qui concerne les installations de
FROID INDUSTRIEL & AIR CONDITIONNÉ

1947 : absorption de la Société indochinoise de matériel mécanique (SIMM) [Denholm] par la Sté anon. de constructions mécaniques (SACM), qui devient la Société de constructions et de matériel mécanique d'Indochine (SOCMMI).

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE MÉCANIQUE ET D'ATELIERS DE CONSTRUCTION
(S.I.M.A.C.)
(S.I.M.A.C. ET ATELIERS COMBEL REUNIS)
Société anonyme au capital de 3.480.000 piastres indochinoises
Siège social : à SAIGON, 5, quai Le-Myre-de-Vilers
(*Le Quotidien juridique*, 28 juillet 1948)

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 1^{er} septembre, à onze heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Approbation et acceptation provisoires de l'apport-fusion de la SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET DE MATÉRIEL MÉCANIQUE D'INDOCHINE ;
- 2° Augmentation de capital de 2.520.000 piastres indochinoises, pour rémunérer cet apport ;
Pouvoirs à donner au conseil pour la réalisation de ces opérations ;
- 3° Modifications provisoires des articles 3, 6, 7 et 8 des statuts ;
- 4° Nomination d'un ou plusieurs commissaires chargés de la vérification de l'apport-fusion.

Tout actionnaire peut assister à cette assemblée ou s'y faire représenter par un actionnaire membre lui-même de l'assemblée. Pour avoir le droit d'y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres, le 26 août au plus tard, soit au siège social, à Saïgon, soit chez la S.I.D.E.R.C.O., 7, rue Quentin-Bauchart, à Paris (8^e), soit faire parvenir aux adresses précitées un certificat de blocage desdits titres établi par une banque agréée, un notaire ou un agent de change.

Le conseil d'administration.

1948 (septembre) : absorption de la SOCMMI par la Société indochinoise de mécanique et d'ateliers de constructions [Giadinh] et ateliers Combel [Haïphong] réunis (SIMAC et Ateliers Combel réunis) qui devient Chantiers et Ateliers réunis d'Indochine (CARIC).

Suite :
[CARIC.](#)